



# Ecole & syndicat



flash 31

Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

N° 10  
février 2011

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le /02/2011

SNUipp-FSU  
Haute-Garonne

## Dégradation des conditions de travail, travail empêché : où va notre métier ?

**E** Le SNUipp-FSU31 organise dans notre département des réunions d'information syndicale sur le temps de travail dans le cadre de la **semaine nationale de reconquête du droit des personnels ayant lieu du 28 mars au 1er avril à l'initiative du SNUipp**. Durant cette semaine, des réunions auront lieu un peu partout dans les départements à travers le pays.

**D** Nous proposons d'aborder la question centrale pour nous aujourd'hui de la dégradation accélérée des conditions de travail, des évolutions et ruptures qui impactent profondément notre métier, son sens même. L'augmentation des effectifs dans les classes et les difficultés grandissantes de certains élèves, la remise en cause des RASED, des moyens autour de la classe (EVS, AVS...), de la formation professionnelle initiale et continue, sont des éléments objectifs de cette dégradation. Mais la situation de travail "empêché" dans laquelle se trouvent de plus en plus les collègues, les inflexions de nos missions, les réformes imposées sans concertation qui nous mettent en contradiction avec nos valeurs, le sentiment de dépossession des pratiques pédagogiques, le changement de relations avec la hiérarchie, les injonctions permanentes, tout cela pèse aussi très concrètement sur le quotidien dans la classe et au delà. Tout cela est très sensible dans les écoles.

**I** Dans les écoles, au quotidien, tout se fait dans l'urgence. Face à ces phénomènes, nous le savons tous, le collectif est un élément majeur pour faire face.

**T** Nous voulons organiser ces réunions dans un cadre permettant au maximum de collègues de participer, tout en ayant la volonté de batailler pour reconquérir le droit aux Réunions Syndicales sur le temps de présence élèves. C'est pour cela que nous proposons de faire deux réunions sur la journée, le jeudi 31 mars (Commings) et le vendredi 1er avril, pour permettre aux équipes de se partager et de participer en nombre, tout en respectant la continuité du service imposée par les textes.

**O** Nous vous proposons donc, sur cette base, et sur celle d'un engagement fort du SNUipp à faire respecter le droit syndical des personnels, de vous inscrire massivement (modalité en page 2 et 3)

**Non au budget de pénurie pour l'Éducation Nationale !**

**Nous voulons un autre avenir pour l'École Publique !**

**Manifestation unitaire Samedi 19 mars 10 h 30 Place du Capitole à Toulouse**

**Lettre ouverte au président : Mercredi 16 mars, 14 h premier temps de remise Rassemblement devant l'IA**

### SOMMAIRE

Pages 2 et 3 : le droit des personnels aux réunions d'informations syndicales, présentation de la RIS, Page 4 : appel à la manifestation du 19 mars

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Céprière, Bât C - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : [snu31@snuipp.fr](mailto:snu31@snuipp.fr)  
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: Ph. SEVERAC  
CPPAP: 0914 S 070 80  
ISSN: 1241-025X  
Imprimé par nos soins -  
Prix: 0,40 € B-mensuel



## Comment y participer :

Vous devez remplir le formulaire d'absence.  
Cette absence est prévue par le cadre réglementaire : voir colonne « que disent les textes ? » .  
C'est noté dans le tableau de l'IA : « A 12 »  
« *Heure mensuelle d'information syndicale*  
*2 demi-journées annuelles*  
*Décret n°82-447 du 28/05/82 (art. 5)*  
*Arrêté du 16/01/85 (art. 6)*  
*Note MEN DGRH du 05/09/2008*  
*Information 8 jours à l'avance*  
*L'agent informe individuellement l'IEN de sa participation »*

## Nous avons écrit à l'Inspecteur d'Académie pour l'informer de l'organisation des réunions d'information syndicale :

Le SNUipp FSU 31 organisera des Réunions d'Informations Syndicales pour les enseignants de la Haute Garonne les Jeudi 31 mars et Vendredi 1 avril dans le cadre de la semaine nationale, organisée par le SNUipp dans tout le pays, de réunions d'information syndicale sur le temps de travail, du 28 mars au 1 avril 2011. (...)

Nous sommes conscients de la note ministérielle du 5 septembre 2008 qui n'a fait l'objet d'aucune concertation au niveau national, ni même d'information auprès des organisations représentatives du personnel, et qui précise « qu'il convient d'éviter de placer ces heures d'information pendant les heures consacrées ... ». Il n'est en aucun cas fait référence à une interdiction formelle ou à contrario, à une obligation de placer les heures d'information sur du temps de service hors présence d'élèves.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les textes qui régissent le droit syndical et plus particulièrement les réunions d'information syndicales (décret du 28 mai 1982 et arrêté du 16 janvier 1985) ne sont pas abrogés et, donc, continuent de s'appliquer.

Nous prendrons en compte les Principes Fondamentaux du Service Public et en particulier le Principe de Continuité, et nous nous adressons aux collègues pour assurer une continuité dans les écoles à plusieurs classes.

C'est en ce sens que nous organiserons les mêmes réunions le matin et l'après midi, le Jeudi 31 mars dans le Comminges et le Vendredi 1 avril à Toulouse.

## Comment faire ?

**Nous vous proposons de venir nombreuses et nombreux à cette réunion en assurant la continuité du service.**  
**C'est pour cela que nous organisons 2 fois la réunion : une fois le matin, une fois l'après midi.**

## Et si ?

**Attention : ce n'est pas une demande, c'est un Droit. L' IEN n'a pas à vous l'accorder, il n'a à vous informer que s'il y a un refus de l'administration (continuité du service par ex.) en précisant le motif du refus.**  
**Dans ce cas prévenir immédiatement le SNUipp**

## Réunions d'Information Dégradation des conditions travail empêché :

**Jeudi 31 mars : 9h**

**à Saint Gaudens**

**Vendredi 1 avril : 9h**

**À Toulouse, IUFM av d**

Pour les droits syndicaux  
on ne



Syndicat National Unifié



### A Toulouse Yuri Meignan:

Chercheur au  
Conservatoire  
National des Arts et  
Métiers est  
responsable du

chantier Travail en partenariat entre le  
CNAM et le SNUipp

Car ce  
import  
recon  
nomb  
Toulo  
C'est  
pour e  
Fait  
télép  
à cor

## Notre métier : échos des salles des

Notre métier est en perte de sens.

Les pressions hiérarchiques sont de plus en plus pré  
attitude de soumission ?

Nous perdons nos repères car notre métier se caract  
seignement et les pratiques pédagogiques

Qu'est devenue notre soi-disant liberté pédagogique  
veaux vieux programmes ?

Notre métier ne peut se réduire à de la technicité, no  
grande capacité d'adaptation et d'inventivité. Le format  
passe.

Enseigner est-il encore un métier complexe ou est-c  
vient de simples exécutants ?

On n'arrive de moins en moins à travailler en équipe  
Qu'est-ce qui nous caractérise aujourd'hui, la solidarité

Nous avons le sentiment de nous éparpiller, les disp  
ment des prises en charge des élèves mais avec quelle

A quoi l'Aide Personnalisée, les évaluations nationale

Loi sur le Service Minimum d'Accueil, limitation du droit au  
tion de l'action collective, non remplacement des absences  
tions et d'entraves inacceptables. Depuis plusieurs années, l  
pas fortuit, les attaques fortes sur le service public. Répliquo

# Information Syndicale : conditions de travail, où va notre métier ? 12h-13h et 13h30-16h30 Maison des syndicats 12h-13h et 13h30-16h30 Muret, Amphi Montaigne

aux,  
doit pas se priver.



aire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegg

Cette réunion d'information Syndicale revêt une importance particulière aussi bien par le sujet que pour la quête de nos droits, nous avons besoin de suivre le exemple de collègues souhaitant venir à la Réunion sur le site, sur Saint Gaudens, le matin, l'après midi. Une garantie dans le dialogue avec l'administration pour éviter que quiconque puisse être privé de ce droit. **Insistons nous savoir par mail (snu31@snuipp.fr) ou par téléphone (05-61-43-60-62) si vous venez, quand, combien de votre école.**

## Les maîtres

Signifiantes et petit à petit n'intègre-t-on pas implicitement une déshumanisation caractérisée par une véritable autonomie dans les méthodes d'enseignement ?  
L'absence de temps à l'heure des évaluations, du livret de compétences, des nouvelles méthodes de travail ?  
Nous travaillons avec l'humain, l'enfant. Cela nécessite une attention particulière que l'on veut nous imposer même tout droit dans une impasse.  
Le métier est devenu un travail où l'on applique des recettes, où l'on définit des objectifs.  
Où en sommes-nous avec la notion de travail d'équipe ?  
Où en sommes-nous avec la division, l'individualisation ?  
Les dispositifs imposés par l'administration conduisent à un empilement de tâches sans finalités et surtout quels résultats ?  
Les réunions sont-elles utiles ? Pour qui ? Comment ?

Les réunions d'information syndicale, aux stages syndicaux, pénalisent les militants syndicaux... les droits syndicaux font l'objet de limitations. La remise en cause des droits des personnels accompagne, et ce n'est pas ensemble !

## Que disent les textes ?

### Le décret de 82 (82-447 du 28 mai 1982) :

Section II - Article 5

Les organisations syndicales les plus représentatives sont en outre autorisées à tenir, pendant les heures de service, une réunion mensuelle d'information. La durée de cette dernière ne peut excéder une heure.

Chacun des membres du personnel a le droit de participer, à son choix, à l'une de ces réunions d'information.

Un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre de l'éducation nationale et du ministre chargé du budget fixe les modalités d'application du présent article pour les agents relevant du ministère de l'éducation nationale.

### L'arrêté du 16 janvier 1985

l'article premier de l'arrêté du 16 janvier 1985 précisant le décret du 28 mai 1982 prévoit pour les personnels enseignants deux demi-journées de réunions d'information syndicale par année scolaire.

Art. 6 . - Les agents désireux de participer à l'une des réunions visées à l'article 5 en informent l'autorité hiérarchique dont ils relèvent une semaine au moins avant la date prévue de cette réunion. ( JO du 26 janvier 1985.)

### Note de service de la DGRH du 5 septembre 2008

Restreignant l'application du droit syndical des personnels :

« Il convient d'éviter de placer ces heures d'information pendant les heures consacrées à l'enseignement »

### Courrier Unitaire au ministre du 7 octobre 2008

Nous attirons solennellement votre attention sur la remise en cause du droit syndical pour les enseignants des écoles. Ceux-ci comme tous les salariés bénéficient d'un temps d'information syndicale sur le temps de service.

Or, aujourd'hui, alors que les textes qui régissent le droit syndical dans la fonction publique et plus particulièrement les réunions d'information syndicale n'ont pas été modifiés, ...

Cette interdiction, formulée sans concertation préalable, ni même information aux organisations syndicales, est contraire aux textes réglementaires qui fixent le droit syndical mis en place depuis 26 ans dans le premier degré.

Nos organisations sont déterminées à faire respecter le droit syndical. Elles vous demandent donc de retirer immédiatement la note de service de la DGRH, de revenir sur les interdictions de réunion d'information syndicale, et d'ouvrir une discussion aux plans national et départemental sur les conditions d'exercice du droit syndical dans le premier degré.

Dans ces conditions, vous comprendrez, Monsieur le Ministre, que le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le SNUipp-FSU appellent les enseignants des écoles à participer massivement à toutes les réunions qu'ils organisent.

## Un Droit c'est un Droit : Faisons le vivre



# **Non au budget de pénurie pour l'Éducation nationale ! Nous voulons un autre avenir pour l'École Publique !**

La France est au dernier rang des 34 pays de l'OCDE pour l'encadrement des élèves, avec 6,1 enseignants pour 100 élèves. Malgré cela, le gouvernement poursuit sa politique aveugle de suppressions de postes et de désengagement de l'Éducation (-0,5 point de PIB en 10 ans).

**Une situation gravement dégradée !**

Dans notre académie, ce sont 200 emplois d'enseignants et personnels administratifs que le ministère veut reprendre aux départements de Midi-Pyrénées, malgré 4 200 élèves supplémentaires (1 433 dans le primaire et 2 768 dans le secondaire) prévus pour la rentrée 2011, et les besoins criants de l'École publique.

Dans le secondaire, ce sont 32 emplois d'enseignants qui seront retirés et 23 emplois administratifs. Les écoles perdront 150 emplois, dont 100 d'enseignants et 50 d'intervenants en langues vivantes.

Cela aura une traduction en Haute-Garonne dans les écoles et établissements. Des dizaines de classes fermées (37 et 22 blocages), 14 postes de RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et des postes d'établissements spécialisés en moins, 21 intervenants en langues licenciés, des postes autour de la classe qui disparaissent, des conditions de travail pour les enseignants et les élèves sans cesse plus dégradées, dans un département où l'on dénombre déjà 357 écoles à plus de 25 élèves par classe de moyenne, dont plusieurs dizaines à plus de 30 élèves... Dans le second degré, ce seront des effectifs de plus en plus lourds dans les classes déjà trop souvent à plus de 30 élèves, des options non assurées, des heures supplémentaires à la hausse au lieu de vrais emplois, un manque de moyens pour assurer le soutien scolaire des élèves « décrocheurs ». A ceci s'ajoute le sabotage de la loi d'intégration scolaire (loi « handicap ») du fait du refus de pérenniser les emplois d'assistants de vie scolaire.

Tout cela, sur fond de réformes imposées à la hussarde, d'une liquidation de la formation initiale des professeurs qui conduit à des suppressions de postes... Partout les difficultés de remplacement s'accroissent. Les coupes claires dans les effectifs administratifs et techniques ne permettent plus d'assurer efficacement leurs missions auprès de l'enseignement.

**Telle sera la triste réalité de l'École publique dans notre académie et notre département à la prochaine rentrée si nous laissons faire.**

La journée de mobilisation du 22 janvier, où 2 000 manifestants ont défilé à Toulouse, les mobilisations sur la carte scolaire, les journées d'action et de grève des syndicats enseignants des 9 et 10 février, les motions partout votées dans les conseils d'administration refusant des dotations de pénurie, ont montré la volonté des personnels de l'Éducation, des parents, des jeunes, des associations complémentaires de l'école et des mouvements pédagogiques, des élus, de ne plus accepter cette dégradation du service public de l'Éducation.

**Le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins**

Les défis à relever pour le système éducatif sont considérables : faire face à l'échec scolaire persistant, faire reculer les inégalités scolaires, les sorties sans qualification du système éducatif de trop nombreux jeunes, assurer la réussite de tous à tous les niveaux.

La politique du gouvernement tourne le dos à ces enjeux. Les enfants, les jeunes sont les premières victimes d'une politique de dégradation des services publics sur la durée. En cinq ans, notre Académie aura subi une ponction de 155 emplois pour 9 000 élèves supplémentaires accueillis dans les écoles, de 369 emplois dans le second degré ! Dans la même période, le taux de réussite au baccalauréat a chuté de 65 % à 62 % dans l'Académie ! Depuis trois ans, le taux d'encadrement dans les écoles de Haute-Garonne baisse, alors qu'il est largement en dessous de la moyenne nationale !

**Il est urgent de dire STOP à l'asphyxie de l'Éducation nationale. STOP à cette politique qui hypothèque l'avenir ! D'autres pays en Europe ont fait le choix d'investir fortement dans leur système éducatif. Et nous resterions à la traîne ?**

**Tous ensemble, parents, personnels de l'Éducation, citoyens, élus, attachés à l'École publique, le 19 mars, exigeons une autre politique éducative, des moyens pour l'Éducation, un autre avenir pour l'École, pour les jeunes.**

**MANIFESTATION SAMEDI 19 MARS 10 h 30  
PLACE DU CAPITOLE à Toulouse**

**A l'appel du collectif 31 « Sauvons l'École » : FCPE – FSU – UNSA Éducation – SGEN-CFDT – SUD Éducation – CGT Educ'action – DDEN - Ligue de l'Enseignement - JPA - PEP - OCCE**